

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	13 (1964-1967)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Communications présentées à la Société en 1967

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Faits divers**

**PUBLICATIONS.** — En 1967 a paru la troisième livraison (1966) du tome XII du *Bulletin*.

**BIBLIOTHÈQUE.** — La Société a reçu, en 1967, par voie d'échange ou à la suite de dons, 32 volumes, 6 brochures et 121 fascicules de revues. Donateurs : Société académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste ; MM. J.-D. Candaux, R. Devos et A. Dufour.

Elle a remis d'autre part à la Bibliothèque publique et universitaire 368 volumes et fascicules de revues.

**Communications****présentées à la Société en 1967**

1397. — *Séance du 12 janvier.*

**Archives hospitalières et économie régionale, par M<sup>le</sup> Anne-Marie PIUZ.**

Publié ci-dessus, p. 283-296.

**Une Genevoise à Paris en 1801, ou les réticences de Madame Necker de Germany, par M. Jean-Daniel CANDAUX.**

Moins connu que son frère qui devint le ministre des finances de Louis XVI, Louis Necker (1730-1804) est cependant un personnage des plus curieux. Voué d'abord à la science — il avait en 1747 consacré sa thèse à l'électricité — il dut quitter Genève en 1759 et se réfugier dans son domaine de Germany après que son tempérament ardent l'eut engagé dans une singulière aventure sentimentale avec une femme mariée. Il fit ensuite une carrière de négociant à Marseille, puis à Paris. Riche et réhabilité, il revint à Genève en 1784 pour vivre désormais à Cologny. C'est là que, veuf pour la seconde fois, il épousa Suzanne-Catherine Gampert (1752-1832). Du voyage qu'ils firent ensemble à Paris, où ils passèrent les mois d'avril-août 1801, Suzanne Necker de Germany a laissé un journal écrit au jour le jour et qui, n'étant pas destiné à la publication, n'en est que plus plaisant. C'est avec une touchante conscience, sans se laisser toutefois trop éblouir par le prestige du Paris consulaire, que la Genevoise explore la capitale : ses théâtres d'abord, du « Français » aux « Italiens » où pirouette le grand Vestris ; puis les musées, en particulier celui du

Louvre, qui abritait depuis peu les chefs-d'œuvre ramenés d'Italie en vertu du traité de Tolentino. On visite également les ateliers des peintres célèbres : celui de Gérard, où se trouve exposé le portrait de Madame Bonaparte, celui de David, où Madame Necker prend grand plaisir à l'enlèvement des « Sabines », malgré des nudités « pour le moins inutiles ». On assiste aux cours de savants réputés ; l'abbé Sicard inflige un exposé de trois heures à des auditeurs exténués. L'hôpital Necker, bien entendu, n'est pas oublié : il a droit à une description minutieuse.

D'une séance du Tribunat, on passe au spectacle de la « Fantasmagorie », avec un ventriloque légitimé par vingt-deux ans d'études. Les promenades publiques sont diversement appréciées : le Luxembourg « ressemble en laid à nos Bastions », et Madame Necker lui préfère les Champs-Elysées. Elle visite aussi Bagatelle, Tivoli, Versailles, Saint-Cloud et Chantilly, et s'accorde un pèlerinage à Montmorency.

La société n'est pas négligée et l'on rend naturellement visite aux Genevois de Paris, les Delessert, les Mallet, les Rilliet, les Pictet. Chez Madame de Staël, sa nièce, Madame Necker rencontre Camille Jordan et Madame Récamier. Dans un autre salon elle remarque Fouché « figure blême et fausse » et l'auteur d'Atala, « l'air assez modeste, quelque chose d'un peu restreint, très petit, rien de distingué ». Une soirée passée chez Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, est gâtée par la cohue. Des dames inconnues, montrant « plus de diamants que de politesse », font « regretter les Genevoises ».

C'est ainsi que, dans sa simplicité sans apprêt, ce journal témoigne de l'indépendance d'esprit de son auteur, en même temps qu'il fournit un curieux « reportage en direct » sur le Paris de 1801.

#### 1398. — *Séance du 26 janvier (assemblée générale).*

Rapports du président (M. Alain Dufour), du trésorier (M. Alain Patry), du vérificateur des comptes (M. Noël Genequand). Election du comité pour 1967 et 1968 : MM. Paul Guichonnet, président ; Marc-R. Sauter, vice-président ; Alain Patry, trésorier ; Olivier Fatio, secrétaire ; Jean-Daniel Candaux, commissaire aux publications ; M<sup>me</sup> Anne-Marie Piuz ; MM. Louis Binz, Alain Dufour, Walter Zurbuchen. Vérificateur des comptes : M. Noël Genequand.

#### **L'art italien au XIII<sup>e</sup> siècle, par M. Georges DUBY, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence.**

Expression d'une théologie devenue monolithique pour lutter contre les hérésies, l'art gothique français du XIII<sup>e</sup> était l'art d'une église monarchique diffusant dans l'ensemble de la chrétienté latine

ses conceptions esthétiques. L'Italie n'échappa pas à cette fascination et reçut les formules françaises par l'entremise de la puissance pontificale et des ordres monastiques. L'abbatiale cistercienne de Fossanova, puis l'église de S. Maria sopra Minerva à Rome et de S. Croce à Florence en sont les plus brillants témoins. Cependant cette pénétration du gothique resta partielle ; l'Italie résista en s'appuyant sur un double héritage demeuré vivant jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle : les traditions romane et byzantine.

Le roman était chéri en ce XIII<sup>e</sup> siècle italien. Il rattachait la péninsule à ses origines romaines. Mais en faisant de l'édifice un refuge contre la lumière, un monument clos et compact comme l'étaient les édifices antiques, il mettait l'art italien en contradiction avec les formules gothiques françaises. L'art roman italien en effet ne reflétait pas ce mouvement d'illumination intérieure qu'exprime, dans les édifices gothiques, l'irruption de la lumière par les vitraux des immenses verrières.

La résistance de l'héritage byzantin fut plus forte encore car l'Italie de cette époque se sentait très proche de l'Orient ; Saint-Marc de Venise en est le témoin le plus évident. A la fresque, l'Italie préféreraît les mosaïques dont elle apprenait les secrets à Ravenne. L'orfèvrerie, elle aussi, était byzantine ; les crucifix italiens du XIII<sup>e</sup> siècle rappellent plus le style des objets de la piété byzantino-orthodoxe que celui des bijoux gothiques de Paris.

Faut-il considérer ce double enracinement de l'art italien dans le traditionalisme comme un signe de retard ou de paresse ? Sans doute, mais il faut relever aussitôt qu'il n'existant alors en Italie aucune cour princière capable de jouer le rôle de mécène et de stimuler la création artistique. D'autre part, les jeunes fortunes des républiques urbaines en plein développement n'avaient pas encore l'assiette nécessaire à l'enracinement d'une culture véritable. Elles ne pouvaient donc pas, elles non plus, susciter d'artistes originaux.

Toutefois deux courants travaillaient cette Italie riche de la puissance encore contenue de son développement économique, deux impulsions qui allaient bouleverser les conceptions artistiques traditionnelles et préparer l'éclosion de la Renaissance. Il faut naturellement évoquer en premier lieu le franciscanisme qui, en s'adressant aux simples, se distançait du rationalisme gothico-théologique et allait traduire en art la relation d'amour entre l'homme et son frère Jésus, thème central de sa piété, par un sens retrouvé de la tendresse et du pathétique.

L'autre impulsion vint de l'empereur Frédéric II qui se servit également de l'art pour affirmer sa volonté de se distinguer politiquement. Naples devint ainsi le centre de la résurgence de la plastique antique. Le franciscanisme et ce plagiat de l'Antiquité se conjuguerent alors pour donner à l'art italien des formes nouvelles qui trouvèrent en Toscane un terrain singulièrement favorable à leur développement.

Le pastiche fit place peu à peu à la création originale grâce à des artistes comme Nicolas le Pisan, Cimabuë et surtout Giotto. Celui-ci sut conjuguer l'esprit franciscain et l'esprit antique en représentant l'homme-Dieu, notre frère, dans la majesté de César. Ses fresques annoncent déjà le triomphe de la représentation picturale sur le vitrail, de la majesté romaine sur l'élégance parisienne, de l'Italie sur la France. Giotto se présente donc comme le précurseur d'une époque nouvelle : la Renaissance.

1399. — *Séance du 9 février.*

**Forges romaines en terre vaudoise, par M. Paul-Louis PELET, professeur à l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne.**

L'auteur envisage d'écrire une histoire du fer et de son exploitation dans nos régions. Pour ce faire, un dépouillement persévérant des archives lui a livré les matériaux d'une mosaïque où les petits faits individuels ont fini par s'intégrer en un ensemble ordonné et perceptible. Il a ainsi pu relever que l'industrie du fer se déplace constamment, au gré non seulement des générations, mais des filons et des charbonnages. Les historiens vaudois du siècle passé l'ont crue épisodique et vouée à l'échec. Elle est en fait endémique et prospère du Moyen Age à la fin de l'ancien régime.

Les archives ont donc fourni à M. Pelet de nombreux détails et n'ont pas encore épuisé leurs richesses, mais aucun parchemin ne mentionne la vingtaine de ferrières repérées entre Moiry, La Sarraz et Romainmôtier. Aussi pour remonter au-delà du XIII<sup>e</sup> siècle, M. Pelet a-t-il dû changer de méthode d'investigation. Les campagnes de fouilles au lieu-dit « Les Bellaires » qu'il a présentées en s'aidant de projections lui ont permis de faire remonter l'exploitation du fer au moins jusqu'au règne d'Hadrien. En effet, des restes de scories de fer, de tuyères, de fours de formes diverses et de trop rares éléments archéologiques (quelques tessons, des débris de pots moyenâgeux, une monnaie à l'effigie d'Hadrien) lui font penser qu'on exploita le fer en cet endroit sous l'Empire romain et au Moyen Age.

Tributaire de bien d'autres sciences que l'épigraphie ou la numismatique, l'archéologie sidérurgique ne peut se faire qu'en équipe. Ainsi M. Pelet a eu recours à l'ingénieur forestier, au géologue, au chimiste, au métallurgiste, au physicien pour reconnaître le type et la provenance des charbons et des minéraux utilisés, pour déterminer les techniques ou le degré d'habileté des forgerons. De même, la rémanence magnétique des argiles ou le radio-carbone doivent lui apporter encore quelques éléments d'une datation que la pauvreté des sites en ustensiles de ménage et en monnaies rend particulièrement difficile.

Grâce à cette alliance des sciences naturelles et des sciences humaines, nous pourrons préciser un jour si les plus anciennes forges se sont développées presque simultanément pendant une période d'exploitation intensive ou si elles s'échelonnent d'Auguste à Pierre de Savoie, œuvres d'artisans semi-nomades dans les immenses forêts du Jura.

[*Note additionnelle de l'auteur*] : Depuis cette communication, les fouilles de Bellaires III ont fait surgir les vestiges d'une exploitation romaine recouverte par deux fourneaux jumelés, qui sont les mieux conservés d'Europe occidentale. En 1968, à la Bossena sur Ferreyres et à Prins-Bois II sur Juriens, ont été mis à jour deux fourneaux probablement médiévaux, assez bien conservés.

1400. — *Séance du 23 février.*

**Hommage à Louis Blondel, par M. Paul ROUSSET.**

Publié ci-dessus p. 459-463.

**De quelques aspects bourguignons de la peinture en Savoie : évolution de l'école des Witz et de l'art allemand à l'art bourguignon, par M. Clément GARDET, président de l'Académie Florimontane.**

M. Gardet montra notamment, par l'image, l'évolution qui existe entre le retable de Conrad Witz, le « Miroir du Salut », conservé à Bâle, et le fameux retable de Saint-Pierre de Genève du même auteur. Le premier est marqué par le style allemand de Meister Franke, les personnages sont courtauds et ont l'air d'honnêtes artisans de Souabe. Le second révèle un style plus aristocratique. Si les soldats, les pêcheurs, Saint-Pierre et Saint-Joseph conservent encore un aspect populaire germanique, la somptuosité du trône de la Vierge, l'architecture noble des bâtisses apportent un accent italien. Présentant encore d'autres exemples à l'appui de sa thèse, M. Gardet conclut en disant qu'il faut considérer l'art savoyard du XV<sup>e</sup> siècle comme un aspect particulier de l'art bourguignon ayant subi des influences de l'Allemagne et de l'Italie.

1401. — *Séance du 9 mars.*

**Morelly — Le destin du « Code de la Nature », par M. Charles RIHS.**

Le destin du *Code de la Nature* est mal connu. Plus de deux siècles après sa publication, cet ouvrage demeure le chef-d'œuvre d'un inconnu. Morelly, son auteur longtemps présumé, aujourd'hui reconnu, occupe une place centrale parmi les écrivains de second ordre

du siècle des lumières. Ses œuvres appartiennent à la littérature clandestine, elles ont un caractère subversif. Le *Code de la Nature* parut en 1755, en pleine bataille encyclopédique. Il fut assez mal accueilli par des critiques comme l'abbé Raynal et Grimm et très tôt on l'attribua à Diderot. Les idées communautaires qui y sont développées ne semblent pas avoir laissé de traces précises dans les années qui précédèrent la période révolutionnaire et pendant la Révolution elle-même. Il faut attendre le Directoire pour voir les thèses de Morelly mises en cause lors du procès de Babeuf. Pour M. Rihs, le *Code de la Nature* est sans aucun doute possible l'une des sources du communisme de Babeuf et il en veut pour preuve le plaidoyer prononcé par Babeuf devant la Haute-Cour de Vendôme où les citations de Morelly ne couvrent pas moins de six pages. Ainsi, à partir de ce procès, la doctrine communautaire de Morelly, encore attribuée à Diderot, va se confondre avec celle de Babeuf et subir les contrecoups de sa disgrâce. Il faudra attendre le début du XIX<sup>e</sup> siècle pour que Sylvain Maréchal restitue à Morelly son *Code de la Nature*. Dès lors, cet ouvrage fut réhabilité par des doctrinaires du socialisme utopique tels que Louis Blanc ou François Villegardelle. En Allemagne également, Morelly connut une certaine popularité. Engels fit son éloge et le plaça sur le même plan que Mably et Babeuf. Enfin, récemment, en 1947, l'Académie des Sciences de Moscou-Léningrad a réédité le *Code* en le faisant précéder d'une introduction de V. P. Volguine sur la théorie communiste de Morelly. Après avoir cité les noms de quelques détracteurs du *Code* comme Fontanes, Tocqueville et Taine, M. Rihs conclut en expliquant la longue éclipse du *Code* par le fait qu'il parut en même temps que le second *Discours sur l'inégalité* de Rousseau et en montrant que c'est grâce à l'avènement des écoles socialistes que Morelly n'a pas sombré dans l'oubli.

**Une source méconnue du romantisme français: la légion copte, par M. Anouar LOUCA.**

Ces légionnaires avaient quitté Alexandrie le 10 août 1801 pour Marseille avec leur chef, Moallem Yakoub. Désireux de donner l'indépendance à son pays, ce dernier avait combattu les Turcs aux côtés des Français de Bonaparte et avait pris ainsi un grand ascendant sur le peuple égyptien. Le débarquement des Anglais, le retour des Turcs après le départ soudain de Bonaparte et les négociations secrètes de Kléber lui firent comprendre que le sort de son pays dépendait du bon vouloir des puissances occidentales et que le seul moyen d'établir un gouvernement égyptien était de s'entendre avec la France et l'Angleterre. Ces deux pays, en échange des intérêts commerciaux que l'Egypte leur offrirait, s'engageraient à reconnaître son indépendance. Yakoub n'eut pas l'occasion de défendre son point de vue en

Europe ; il mourut, vraisemblablement empoisonné, sur la frégate qui l'y emmenait avec ses légionnaires.

Privés de leur chef, ils demandèrent sans succès, dès leur arrivée à Marseille, une audience au Premier Consul. Ils connurent alors le sort difficile des réfugiés. Quelques-uns, gens aisés, s'assimilèrent aux familles françaises avec lesquelles ils entretenaient des relations d'affaires. D'autres s'engagèrent dans les armées de Napoléon et formèrent, dès 1802, les célèbres et valeureux Escadron des Mamelouks et Bataillon des Chasseurs d'Orient. Mais la plus grande partie demeura à Marseille et s'organisa en une sorte d'Egypte miniature dont la couleur locale inspira des auteurs marseillais tels que Barthélémy et Méry dans leur épopée « Napoléon en Egypte ».

Mais l'importance de ces réfugiés ne se réduit pas au pittoresque de leur refuge. Ils jouèrent un rôle scientifique, notamment par leur collaboration à la monumentale *Description de l'Egypte* : Hanna Kassis, Hanna Chiftichi et Joseph Agoub fournirent une abondante documentation qui permit les découvertes exceptionnelles de Champollion. Etudiant à Grenoble, celui-ci prit connaissance, grâce à Fourier, préfet de l'Isère et auteur de la préface de la *Description de l'Egypte*, de ces matériaux qui allaient constituer l'œuvre encyclopédique. Entré en relation avec un prêtre copte, il comprit l'importance primordiale de la langue copte, dernière étape de l'ancienne langue égyptienne, pour déchiffrer les hiéroglyphes. Là où d'autres savants avaient vu des images symboliques à interpréter, il put entrevoir des syllabes à articuler et il s'efforça de restituer aux hiéroglyphes leur valeur phonétique grâce aux vocables coptes. Ainsi, au cœur même des découvertes du premier égyptologue, il y eut un de ces émigrés coptes, trop vite relégué dans l'oubli.

M. Louca montra ensuite l'influence de ces hommes sur les arabisants français du XIX<sup>e</sup> siècle. Garcin de Tassy, Bargès, Barbier de Meynard eurent pour maîtres des réfugiés d'Egypte comme Gabriel Tawil, Abdou Moussa, Ellious Bocthor et Joseph Agoub. Cette renaissance des études arabes joua un rôle occulte dans la formation de la littérature romantique. Le thème oriental supplanta le thème gréco-romain et connut une vogue extraordinaire avec Lamartine, Nerval, Gautier et Hugo.

Parallèlement à ces mouvements suscités par les civils, les militaires exercèrent, à leur insu, une influence sur la mode féminine d'abord — les Françaises du Consulat s'inspirèrent du costume des Mamelouks pour se vêtir — et ensuite sur la peinture. Songeons aux « Pestiférés de Jaffa » et à la « Bataille d'Aboukir » de Gros, au « Massacre de Scio » de Delacroix.

Ainsi l'épanouissement du thème oriental qui coïncide avec l'âge d'or du romantisme est le fait d'une lente germination dont les légionnaires coptes ont semé les graines invisibles par leur vie sacrifiée et leur érudition méconnue.

*18 mars.*

**Visite commentée des fouilles de Sous-Terre (ancien Prieuré de Saint-Jean) par MM. Marc-R. SAUTER, archéologue cantonal, et Charles BONNET.**

1402. — *Séance du 13 avril.*

**Quelques problèmes relatifs à l'impôt et aux responsables de sa perception dans l'Egypte romaine: présentation de papyrus inédits de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, par MM. Roger GUGGISBERG, Claude WEHRLI, Jean RUDHARDT.**

Les papyrus présentés par MM. Guggisberg et Wehrli sont un rapport concernant les biens immobiliers d'un certain Harpagathès, indigène hellénisé, nommé sitologue en 126-127 sous Hadrien, c'est-à-dire préposé à un grenier à blé où se concentraient les livraisons de céréales provenant des fermages et de l'impôt foncier en nature.

Il faut chercher la raison d'une telle enquête dans le fait que les biens d'une personne proposée à une liturgie comme la sitologie devaient servir de garantie au fisc. Ainsi c'est par souci de précaution que l'administration soumet Harpagathès aux formalités d'une enquête.

La situation d'Harpagathès se révèle très embrouillée. Il possède, en effet, des biens au nom d'un Alexandrin nommé Alcimos. L'enquête sur les biens d'Alcimos, qui a pour but de faire la lumière sur les garanties qu'Harpagathès peut offrir, révèle à son tour un état fort complexe. Alcimos possède des propriétés dont il a engagé une partie considérable en garantie d'un prêt de 2000 drachmes que lui consent un Romain, Lucius Minucius Pudens. Ces biens engagés font l'objet d'une déclaration prononcée par Asclépiadès, stratège de la méride d'Héracléidès.

Les biens d'Harpagathès inscrits au nom d'Alcimos ayant garanti un prêt de L. Minucius Pudens à Alcimos, on peut se demander si les intérêts de ce Romain n'entrent pas en conflit avec ceux de l'Etat. Le papyrus 121 de la B.P.U. conserve la copie ou le brouillon du reçu par lequel Pudens reconnaît avoir été remboursé par Alcimos ; ainsi les intérêts de l'Etat n'ont rien à craindre de Pudens.

Ce dossier montre toutes les garanties dont l'administration romaine s'entourait. Ce système de liturgies et de cautionnements superposés ne pouvait que conduire à l'appauprissement du pays. C'est ce que montra ensuite brillamment M. Jean Rudhardt à partir d'un papyrus sur lequel sont inscrites les sommes versées par des pêcheurs pour payer leurs impôts à l'Etat. Il ressort de ce document que les pêcheurs isolés n'ont pu que disparaître à cause des exigences fiscales de l'Etat, leur bateau même étant pris en gage par l'administration. Seules les associations de pêcheurs pouvaient payer les impôts, et encore faut-il ajouter que les pêcheurs affectaient la

majeure partie de leur gain à rembourser l'association qui se chargeait de défendre leurs intérêts.

1403. — *Séance du 27 avril.*

**Le château de Villadeati (Piémont): hypothèse sur ses modèles et son auteur,  
par M. André CORBOZ.**

Situé à 50 km. de Turin, dominant une petite agglomération accrochée au flanc d'un coteau, le château de Villadeati n'a encore révélé ni le nom de son auteur, ni la date de son édification. Aucune gravure ancienne ne le représente, aucun récit de voyage ne signale sa suite spectaculaire de terrasses, d'escaliers, de colonnades, de plans inclinés. L'analyse de son aspect extérieur révèle cependant qu'il doit s'agir d'un édifice du troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Néo-classique à la manière du XVI<sup>e</sup> siècle, de syntaxe baroque, il ne présente aucun raffinement dans le détail, mais s'impose par la majesté de l'ensemble qu'il constitue.

La situation du monument adossé à une colline, son néo-classicisme permettent de le rapprocher du temple de la Fortune de Palestrina, entre Naples et Rome, tel qu'architectes et historiens tentèrent de le reconstituer dès la Renaissance. On retrouve dans le plan de Villadeati les dispositions générales des représentations du temple de Palestrina. Il se pourrait donc que l'auteur de Villadeati se soit inspiré du Palestrina idéal du XVI<sup>e</sup> siècle et ait inscrit son œuvre dans les cadres de l'« antiquomanie » du XVIII<sup>e</sup>.

Doit-on cette libre interprétation de Palestrina à un architecte piémontais ou romain ? Peu d'indices permettent de se décider. Un Romain semble toutefois exclu car la manière dont les pilastres de Villadeati sont mis en évidence est spécifiquement piémontaise. Parmi les architectes piémontais susceptibles d'avoir dessiné les plans de Villadeati, M. Corboz évoque le nom de Piacenza et montre que ce directeur des travaux du Palais royal de Turin réunit mieux qu'un autre quelques conditions qui auraient pu faire de lui le créateur du château. D'abord, Piacenza avait accès à des albums de la Bibliothèque royale, reproduisant les plans et les reconstitutions de Palestrina. Ensuite, il fit un voyage d'étude en Italie, comme boursier du Roi, ce qui lui permit non seulement de visiter le site de Palestrina, mais aussi de rencontrer à Rome Winckelmann, l'un des maîtres du néo-classicisme, logé à la villa Albani dont l'exèdre, de Marchione, servit également, semble-t-il, de modèle à Villadeati.

Conscient de ne proposer que des hypothèses, M. Corboz termina en évoquant la possibilité de leur trouver des confirmations dans des sources manuscrites telles que des correspondances et les minutes des notaires d'Alexandrie ou de quelque autre ville du Piémont dont Villadeati a dépendu.

*4 mai (Ascension).*

**Excursion archéologique dans l'Albanais (bourg et église de Chaumont, château de Clermont, Rumilly, voie romaine du Val de Fier, château de Monttrottier).**

1404. — *Séance du 9 novembre.*

**La délinquance juvénile à Genève vers 1830, par M. Gabriel MÜTZENBERG.**

Pour se faire une idée de la délinquance juvénile à Genève autour de 1830, M. Mützenberg a dépouillé les registres de l'Instruction publique et de l'Hôpital général. Ce dernier ne recueillait pas seulement les malades et les vieillards, mais également les enfants trouvés ou abandonnés dont le nombre s'élevait en 1826, par exemple, à 244, en 1829 à 386. Il les mettait en nourrice en Savoie jusqu'à l'âge de six ans, puis les plaçait chez des paysans genevois de l'ancien territoire qui devaient les nourrir, les habiller, les envoyer à l'école et à l'instruction religieuse. Les pensions payées par l'Hôpital diminuaient à mesure que ses protégés rendaient de plus grands services à leurs maîtres. A un certain moment, l'enfant travaillant pour sa nourriture, seul le vêtement était fourni. Puis cette prestation elle-même cessait. Le pupille, nourri, logé, vêtu, recevait de plus un modeste salaire. L'institution se bornait alors à une surveillance morale qui devait se prolonger en principe jusqu'à 21 ans.

Mais malgré ces efforts pour leur donner des rudiments d'éducation, on constate un pourcentage élevé de délinquants parmi ces enfants privés de véritable affection, sans grand avenir et surtout exploités par leurs employeurs. Les fugues se multiplient, le vol n'est pas rare. La prostitution menace souvent les jeunes filles placées dans des fermes où elles sont la proie des valets et parfois des fermiers eux-mêmes.

En 1837, le pasteur Collonde, de Cartigny, relève que si les protégés de l'Hôpital sont mieux soignés et vêtus, ils manquent encore de surveillance ; à la fin de la journée notamment, ils sont livrés à eux-mêmes ; ils ne suivent pas l'école assidûment. Il s'étonne que dans ces conditions il n'y en ait pas un plus grand nombre qui tourne mal.

Parmi les efforts faits pour donner à ces enfants un milieu harmonieux remplaçant la famille, l'école rurale de Carra, fondée en 1820 par Charles Pictet, Marc-Auguste Pictet et le philanthrope Ch.-Henri Boissier, est remarquable. Basée sur les préceptes évangéliques, l'éducation est donnée à des garçons abandonnés et les prépare à exercer un métier, le plus souvent d'agriculteur ou d'instituteur de campagne. Des institutions similaires sont ouvertes à Villette, à Pressy, puis à la Paumière, pour les jeunes filles.

Ainsi la création de ces écoles et les efforts de l'Hôpital général prouvent qu'à Genève, en 1830, la collectivité se préoccupait du sort de ses éléments les moins favorisés, et souvent avec succès.

**Le séjour à Genève de Charles II, duc de Brunswick, par M. Tibor DÉNES.**

M. Dénes a dépouillé et classé l'abondante correspondance du duc Charles II de Brunswick déposée à la Bibliothèque publique et universitaire. Cela lui a permis de présenter avec brio et originalité les raisons pour lesquelles le duc choisit en 1870 de se réfugier à Genève et, en 1871, de léguer à la ville son immense fortune.

Quand éclata la guerre franco-allemande en 1870, Charles ne pouvait rester à Paris. Mais où aller ? Pas question pour lui de rentrer, sinon en souverain, dans cette Allemagne qu'il avait quittée 40 ans auparavant comme un exilé. La neutralité des Pays-Bas et de la Belgique lui semblait fragile et ne lui inspirait guère confiance. Par ailleurs, sa crainte panique du mal de mer lui interdisait le voyage d'Angleterre. Restait la Suisse dont le gouvernement avait proclamé la neutralité le 20 juillet 1870 et qui semblait au duc le séjour le plus sûr en cette époque troublée. Ainsi ce n'est pas, comme certains l'ont prétendu, le goût romantique de Charles pour le lac et les Alpes, ou encore son zèle de réformé qui le poussèrent à Genève, mais des considérations d'ordre purement politique.

Ne voulant pas que son frère qu'il considérait comme usurpateur héritât de sa fortune, Charles avait testé en faveur du Prince impérial, fils de Napoléon III, attendant de ce dernier la défense de ses droits politiques. Les événements de 1870 le firent changer d'avis. Il s'adressa alors à la cour de Berlin et lui proposa ses millions en échange de la défense de ses droits de souverain. Mais il n'attendit pas la réponse — négative d'ailleurs — du roi de Prusse et se décida le 6 mars devant le notaire Binet et l'avocat Cherbuliez à léguer sa fortune à la ville de Genève. Ce testament ne réglait pas la question de la défense de sa souveraineté, aussi estimait-t-il qu'il n'était que provisoire. Le duc n'était en effet pas épris de Genève au point de lui abandonner sa fortune. Son cousin, le prince Gustave-Wasa, lui proposa alors de tester en faveur du prince Alexandre de Hesse, sorte de commis-voyageur politico-militaire européen, dont une des qualités principales était d'être le beau-frère du tsar ! On pouvait ainsi espérer de ce dernier la défense des droits de Charles.

Grâce aux lettres échangées entre Wasa, Hesse et Brunswick, M. Dénes dressa le précis des intrigues menées pour faire aboutir ce projet qui en fait échoua, non seulement à cause de la mort de Charles le 18 août 1873, mais aussi, et peut-être surtout, parce que celui-ci soupçonnait Alexandre II d'être plus intéressé par son argent que par la défense de ses droits.

M. Dénes termina en évoquant les passions que déchaîna l'ouverture du testament de Charles et la manière dont les Genevois lui rendirent les derniers devoirs.

1405. — *Séance du 23 novembre.*

**Juan de Valdès, réformateur espagnol en Italie et son influence en Europe, par M. J. N. BAKHUIZEN VAN DEN BRINK, ancien professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Leyde.**

En 1550, Curione publiait à Bâle une œuvre de Valdès intitulée : *Le cento e dieci divine considerazioni*. Dans ses notes biographiques, E. Boehmer signale qu'une lettre de Bèze à l'église d'Emden datée du 2 septembre 1566 (la quatrième des *Epistolae theologicae*) atteste l'existence d'une traduction anglaise et néerlandaise des « 110 Considérations ». Cette dernière aurait été faite, d'après Bèze, par les soins d'un certain André Gorin, pasteur de l'église wallonne d'Emden. Ce Gorin était l'objet, dans cette lettre, de diverses accusations théologiques et disciplinaires ; parmi elles, le fait d'avoir fait traduire les « 110 Considérations » et de les avoirs répandues dans l'église néerlandaise. Pour discréditer cet ouvrage, Bèze écrivait qu'il avait causé un grand tort à la communauté évangélique de Naples. Il prétendait tenir ce renseignement de source autorisée, et l'on pense naturellement au marquis napolitain Galéas Caracciolo qui habitait Genève depuis 1551. Or, quand on sait que les « 110 Considérations » furent imprimées à Bâle en 1550 et qu'à cette époque la communauté de Naples avait disparu, il est difficile d'accorder un crédit quelconque à l'argument de Bèze. Continuant son œuvre de démolition, celui-ci évoquait ensuite le jugement de Calvin sur les « 110 Considérations » sans dire en quoi il consistait. Cependant il n'est pas sûr que Calvin ait lu cet ouvrage dont la version française, préparée par Claude de Kerkefinen, parut moins de six mois avant sa mort. L'hypothèse de Silvio Baridon, selon laquelle les notes marginales de l'imprimeur Claude Senneton, pilier de l'église réformée de Lyon, auraient été ajoutées à la suite du jugement de Calvin, s'écroule lorsqu'on constate qu'elles figurent déjà dans l'édition princeps de 1563. Bèze conclut sa faible argumentation dirigée contre Valdès en affirmant que les « 110 Considérations » ne diffèrent pas beaucoup de l'anabaptisme et qu'elles n'auraient jamais dû être imprimées. Valdès n'avait donc pas bonne presse auprès des Calvinistes et le fait que Curione ait été l'imprimeur des *Considerazioni* n'augmenta pas son prestige à leurs yeux.

Par l'analyse interne de sa théologie, M. Bakhuizen van den Brink montra, dans la deuxième partie de son exposé, combien le jugement de Bèze était partial. Valdès n'a de commun avec les

Anabaptistes qu'un certain spiritualisme, mais rien, à part cela, ne le rapproche des formes extérieures de ce mouvement. Assez peu soucieux des institutions ecclésiastiques tant catholiques romaines que protestantes, Valdès veut avant tout réformer en indiquant aux fidèles un chemin d'introspection qui les mène à Dieu. Il met l'accent, comme praticien et directeur de conscience, sur l'expérience spirituelle. Cependant, si la voie qu'il propose risque de conduire à l'illuminisme ou à l'individualisme, elle n'en est pas moins enracinée dans l'œuvre objective de rédemption entreprise par Dieu en Jésus-Christ.

L'« orthodoxie » de la théologie de Valdès est confirmée par ce que l'on peut connaître de ses sources. C'est ce difficile problème que M. Bakhuizen van den Brink aborda en troisième lieu. On relève en effet une forte analogie entre la doctrine valdésienne de la rédemption et celle de saint Anselme de Cantorbéry. D'autres liens, surtout celui avec Macaire l'Egyptien, supposé par J. Heep (1909), sont plus problématiques car l'impression des œuvres du Père du désert, dont l'influence sur les piétistes du XVII<sup>e</sup> siècle est connue, est postérieure à la mort de Valdès ; la nouvelle édition de H. Dörries (1964) ne donne, dans son introduction sur les manuscrits et les éditions, aucune indication pour la solution de ce problème.

M. Bakhuizen van den Brink termina en montrant que Valdès représente au XVI<sup>e</sup> siècle une troisième voie originale entre le catholicisme pontifical et les églises protestantes.

#### 1406. — *Séance du 14 décembre.*

**Hommage à Henri Naef, par M. Alain DUFOUR.**

Publié ci-dessus p. 463-469.

#### **Pour une nouvelle lecture du « Citadin de Genève » (1606), par M. Jean-Daniel CANDAUX.**

Le fameux *Citadin de Genève*, que Virgile Rossel considérait comme « l'un des meilleurs morceaux de notre littérature romande » au XVII<sup>e</sup> siècle, mériterait d'être examiné d'un point de vue littéraire. Son style et sa langue sont à plusieurs égards remarquables : M. Candaux montre à l'aide de diverses citations comment Jean Sarasin, son principal auteur, y déploie, dans l'invective et l'apostrophe, une verve quasi-rabelaisienne. Ce vocabulaire haut en couleurs s'allie aux fleurs d'une érudition raffinée : citations d'auteurs classiques, tant grecs que latins, poèmes en vers français ou latins, etc. émaillent un texte où ne manquent pas non plus les effets de style : allitérations, jeux de mots, images et autres procédés littéraires.

Analysant ensuite la structure même de l'œuvre, M. Candaux s'attache à l'examen des deux parties, l'une d'introduction, l'autre de conclusion, qui flanquent le grand exposé central, dont l'abondante documentation, prise aux sources, est bien connue des historiens. Les deux volets latéraux du tryptique méritent aussi de retenir l'attention. L'introduction contient un vibrant éloge de Genève, ville « illustre pour son antiquité », et non moins admirable dans les temps modernes, tant à cause de la pureté de sa religion et des manifestations de sa charité, que par le nombre et la réputation de ses savants. Cette apologie de la Réformation, du Refuge et de l'Académie, toute résonnante de noms célèbres, est ponctuée d'une interrogation qui revient comme un refrain : « Et encor parler contre Genève ? ».

A cet hymne de louange, le chant de victoire qui forme la magistrale péroraison du livre fait pendant. Sur une soixantaine de pages, Jean Sarasin y développe, en un triomphal péan, le thème des « miraculeuses délivrances » de Genève, qu'il n'avait fait qu'esquisser dans son exorde. On peut distinguer plusieurs temps forts dans cette symphonie d'une composition un peu confuse : c'est d'abord le martyrologue genevois, qui évoque avec un réalisme cru le destin tragique de Jean Pécolat, des jeunes Navis et Blanchet, de Lévrier. Prenant ensuite le « Cavalier de Savoie » par la main, le Citadin lui fait visiter le musée — imaginaire — des victoires genevoises : après la section des victoires anciennes, qui va du combat de Longemalle (1307) à la conquête bernoise de 1536, vient celle des « tableaux modernes » de la guerre de 1589, que Sarasin dépeint en une dizaine de pages fiévreuses, où, symétriquement, revient treize fois le provocant refrain : « Et puis venir contre Genève, quelle sûreté ? ». Le dernier grand morceau du *Citadin* est consacré naturellement à l'Escalade : l'épisode était trop frais pour être raconté, mais par un procédé extrêmement révélateur de la mentalité de l'époque, Sarasin y décrit les « prodiges » qui firent présager l'événement et témoignèrent de l'affection particulière du Tout-Puissant pour Genève : reflux du Rhône, tremblement de terre, obscurcissement du soleil. L'évocation, à la fois minutieuse et lyrique, de ces « merveilles » débouche sur l'exaltation finale des 17 victimes de l'Escalade, assimilées à de vrais martyrs qui ont désormais « leur place assignée dans le jardin du Paradis céleste ».

Cette interprétation providentialiste de l'histoire et du destin de Genève, qui allait fructifier jusqu'en plein siècle des Lumières, avait de lointaines racines (on en trouve des traces, dès les années 1540, dans les prédications d'Ochino, dans les poèmes d'Eustorg de Beaulieu, chez Froment et chez Bonivard), mais pour qu'elle s'affirme avec cette puissance de conviction et de propagation, il a fallu l'émoi viscéral et l'exultation collective de l'Escalade.

**D'une réplique à Senfft-Pilsach (décembre 1813) au mois de juin 1814; les préludes à l'entrée de Genève dans la Confédération, par M. Paul WÆBER.**

Le 2 janvier 1814, C.-V. de Bonstetten écrivit de Genève à Senfft-Pilsach, l'agent de Metternich auprès des aristocrates bernois, pour lui présenter Charles Pictet-de Rochemont. Le Genevois, qui allait se rendre au quartier général des Alliés avec quelques collègues du « Conseil provisoire », désirait avoir une entrevue avec Senfft-Pilsach sur les affaires suisses.

Si Pictet-de Rochemont s'enthousiasmait à l'idée d'obtenir le « cantonnement » de Genève, ses collègues du Conseil provisoire, en revanche, n'ont guère laissé de documents indiquant une pareille option.

Le Registre du Conseil est laconique, vague et incomplet sur les débats qui précédèrent le départ de la députation aux Alliés. Il semble qu'une partie du Conseil ait partagé les idées de Pictet-de Rochemont, mais que Des Arts, Lullin, Saladin de Budé, qui avaient formé le Conseil et qui tenaient les rênes, ne visaient qu'à une restauration de la République dans ses structures du XVIII<sup>e</sup> siècle ; leur intention profonde était, pour M. Wæber, de se rapprocher de la Suisse sans s'y intégrer et surtout d'attendre la restauration — combien espérée — des Bourbons et de la Maison de Savoie pour rétablir l'ancienne « Garantie ».

Or l'intention des Alliés manifestée à la députation à Bâle était tout simplement de lier Genève à la Suisse avec un territoire assez grand et militairement défendable. Pictet-de Rochemont rédigea deux mémoires dans ce sens ; mais ce n'étaient que des compromis, assez boiteux, entre ses propres idées et celles de Des Arts. Ce dernier n'avait notamment pas pu exprimer le programme « vieux-genevois » qui envisageait au plus, en matière d'accroissement, le strict désenclavement et la contiguïté avec Vaud.

Le rapport de Des Arts du 29 janvier est le principal et pour ainsi dire le seul document circonstancié sur ce chapitre de la Restauration. Il doit être analysé dans son ensemble et il est faux d'en déduire que les Confédérés ne s'intéressaient pas au « cantonnement » de Genève et qu'ils n'auraient pas bien accueilli la députation : ce furent les Genevois qui s'esquivèrent et le landammann Reinhard demanda en vain la communication des mémoires remis aux Alliés par Pictet.

La première mention publique d'un rapprochement à opérer avec la Suisse est faite par le Conseil provisoire vers le 20 avril seulement, c'est-à-dire bien après sa démission du 2 mars causée par le retour offensif des Français de l'armée de Lyon. Ami Lullin craignait alors que ses amis et lui ne fussent supplantés par des rivaux pro-français ou pro-hévétiques. La déclaration publique d'une politique suisse est donc une concession à l'opinion ; elle déplut fortement à Des Arts.

Le Conseil craignait que les Alliés ne consultassent trop le général autrichien Bubna sur la formation du canton ; le canton de Genève, disait-on, pourrait ainsi avoir 230.000 habitants.

Député de la République au congrès de Paris, Pictet-de Rochemont y reçut des dépêches contradictoires. Soudain Des Arts, après le trop de territoire, se mit à craindre le trop peu ; il jugeait maintenant que Genève devait absolument devenir canton et blâma Pictet de s'éloigner indirectement de ce but en semblant décommander la dotation territoriale.

Les négociations auprès de la Diète connurent une nouvelle vigueur et s'accélérèrent dès le 10 mai et surtout dès le départ des Autrichiens, le 17 mai. Mais à Paris, c'était la mésentente ou le malentendu. On chercha à redresser la diplomatie de Pictet en dépêchant Charles Lullin, le fils d'Ami Lullin. Ce fut en vain, car à peine arrivé à Paris, Ch. Lullin se rallia à Pictet. C'est dans ces confusions, toutes genevoises, qu'il faut voir et situer la question de la « perte » du Pays de Gex au premier Congrès de Paris.

Finalement, la mention de Genève dans le traité de Paris comme République à réunir à la Suisse et l'arrivée des troupes confédérées, le 1<sup>er</sup> juin, mirent fin à ces laborieux tâtonnements.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1967

*Recettes*

Solde 1966 . . . . .	Fr.	32.645,70
Cotisations 1967 et dons . . . . .	»	21.262,50
Intérêts du fonds ordinaire . . . . .	»	1.689,85
Intérêts du fonds Gillet . . . . .	»	901,15
Vente de publications . . . . .	»	<u>9.759,30</u>
	<b>Total</b>	<b>Fr. 66.258,50</b>

*Dépenses*

Frais généraux : loyers, séances, etc. . . . .	Fr.	3.334,75
Frais de publications . . . . .	»	38.198,—
Solde 1966 . . . . .	Fr.	32.645,70
Perte de l'exercice . . . . .	»	<u>7.919,95</u>
Solde à nouveau . . . . .	»	<u>24.725,75</u>
	<b>Total</b>	<b>Fr. 66.258,50</b>